

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports

ARRÊTÉ du 2 décembre 2020

portant composition des examinateurs des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, ouverts au titre de l'année 2020

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret no 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance no 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 17 février 1986 modifié fixant la liste des spécialités exercées par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;

Vu l'arrêté du 3 août 2020 portant report du calendrier des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ouverts par arrêté du 13 janvier 2020 au titre de l'année 2020 ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2020 portant composition du jury des concours externe, interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ouverts au titre de l'année 2020 ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2020 portant composition des correcteurs des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, ouverts au titre de l'année 2020 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés examinateurs des concours de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse au titre de l'année 2020 les personnes dont les noms suivent :

Mme Mélanie BERNADAC	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute Vienne
Mme Marion BERNERON	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Lot-et-Garonne
M. Stéphane BOMBRUN	Conseiller technique et pédagogique supérieur de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
M. Quentin CARDINAUD	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Savoie
Mme Charlotte CHELLE	Conseillère technique et pédagogique supérieure de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine
Mme Catherine DE NADAI-CROS	Conseillère technique et pédagogique supérieure de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine
Mme Pascale FORET	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne
M. Ousmane KA	Inspecteur de la jeunesse et des sports de classe normale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Dordogne
M. Francis LABREUCHE	Inspecteur de la jeunesse et des sports de classe normale honoraire
Mme Sophie LAVERGNE	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine

M. Xavier LEFEUVRE	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Sarthe
M. Pierre LEMAITRE	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie
Mme Corinne MARTIN	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de classe exceptionnelle au centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme Anne MEYER	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Centre-Val de Loire-Loiret
Mme Marie-Laure MILLIET	Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Belfort
M. Serge MILON	Inspecteur de la jeunesse et des sports hors classe à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Mayenne
M. Max PINSON	Inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle honoraire
M. Richard REBOUL	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse hors classe au centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.


Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 décembre 2020

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,
Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du Département « Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT